

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FD 300 Désinfection des surfaces

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le FD 300 est un concentré sans aldéhyde pour la désinfection et le nettoyage de toutes les surfaces et objets lavables tels que le mobilier du cabinet, les fauteuils, les équipements médicaux, etc.

Catégories de produits [PC]

PC0 - Autres
Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Hérault, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aiguë 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Corr. 1A ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1A ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Procédure de classification

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9
PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1
ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8
SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ÉTHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8
HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

FD 300 contient composés d'ammonium quaternaires, alkylamines, agents de surface non-ioniques, composants nettoyants alcalins, complexants, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : - ; N°CE : 219-145-8 ; N°CAS : 2372-82-9

Poids : $\geq 10 - < 15$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 STOT RE 2 ; H373 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119950327-36 ; N°CE : 619-057-3 ; N°CAS : 94667-33-1

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119549526-31 ; N°CAS : 78330-20-8

Poids : $\geq 5 - < 10 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ETHYLENEDIAMINE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27 ; N°CE : 200-573-9 ; N°CAS : 64-02-8

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487136-33 ; N°CE : 215-181-3 ; N°CAS : 1310-58-3

Poids : $\geq 1 - < 2 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456816-28 ; N°CE : 203-473-3 ; N°CAS : 107-21-1

Poids : $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Valeur seuil : 2 mg/m³
ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1
Type de valeur limite (pays d'origine): STEL (EC)
Valeur seuil : 40 ppm / 104 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine): TWA (EC)
Valeur seuil : 20 ppm / 52 mg/m³
Remarque : H
Version : 08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)
Valeur seuil : 40 ppm / 104 mg/m³
Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (F)
Valeur seuil : 20 ppm / 52 mg/m³

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur seuil : 0,12 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition : Dermique
Valeur seuil : 0,35 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Valeur seuil : 0,35 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel) (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition : Inhalation
Valeur seuil : 0,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Industriel) (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition : Dermique
Valeur seuil : 0,7 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 1,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)
Valeur seuil : 1,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 1,5 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	25 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	2,5 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	1 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	7 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	53 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	35 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	106 mg/kg

PNEC

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Valeur seuil :	0,001 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,83 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Valeur seuil :	5,3 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (PROPIONATE DE DIDECCYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Valeur seuil :	0,118 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	2,8 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, libération périodique (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Valeur seuil :	1,6 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	0,28 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,95 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	57 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Valeur seuil :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	1,53 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Valeur seuil :	20,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	199,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : bleu clair

Odeur : Amines

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)	env.	125 hPa
Densité :	(20 °C)		1,01 - 1,08 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			13,5 - 14
pH :	(20 °C / 20 g/l)		11,4 - 12,4
log P O/W :			Aucune donnée disponible
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20 s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :			1,1 Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.		
Propriétés explosives :	Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Peut avoir un effet corrosif sur les métaux (H290).		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Réaction au contact des acides: dégagement de chaleur.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 300 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	1069 mg/kg
Paramètre :	ETA (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	200 mg/kg
Paramètre :	ETA (PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACÉTATE D'ÉTHYLÈNE-DIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg
Paramètre :	ETA (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. 22 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable

Solution à 1 %.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par inhalation (vapeur)
Dose efficace : 416,7 mg/l
Paramètre : CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1000 - 5000 mg/l
Temps d'exposition : 6 h

Effet irritant et caustique

Irritabilité in vitro: corrosif. Méthode : OECD 431.

Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant (solution à 1 %). Méthode : OECD 406.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 9 mg/kg
Temps d'exposition : 2160 h
Paramètre : NOAEL(C) (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Chien
Dose efficace : 20 mg/kg
Temps d'exposition : 2160 h
Méthode : OCDE 409

Toxicité dermique subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : 15 mg/kg
Temps d'exposition : 2160 mg/kg

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 53000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	951 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Gambusia affinis (Poisson moustique)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	80 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (PROPIONATE DE DIDECCYCLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Espèce :	Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,78 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 15
Paramètre :	CL50 (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,68 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,45 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (PROPIONATE DE DIDECCYCLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,63 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	165 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2040 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,52 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : >= 36,9 mg/l
Temps d'exposition : 840 h
Méthode : OCDE 210

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 51000 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 140 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,07 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OCDE 202

Paramètre : EC50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)

Espèce : Daphnie
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : DIN 38412 / partie 11

Paramètre : EC50 (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,073 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 500 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

4.0.1 (4.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Dose efficace : 25 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Paramètre : NOEC (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 1 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : NOEC (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,024 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Méthode : OCDE 211

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (ÉTHYLÈNE-GLYCOL ; N°CAS : 107-21-1)
Espèce : Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 24000 mg/l
Temps d'exposition : 168 h
Paramètre : EC50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : DIN 38412 / partie 9
Paramètre : ErC50 (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 0,054 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : EbC50 (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 0,15 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,0069 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 22 mg/l
Temps d'exposition : 0,25 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Paramètre :	EC50 (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	16,8 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	18 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Paramètre :	EC10 (ÉTHERS POLYGLYCOLS D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 78330-20-8)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	48 mg/l
Temps d'exposition :	17 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 8

Toxicité des sédiments

Toxicité sur les organismes du sol

Toxicité aiguë pour le ver de terre

Paramètre :	CL50 (SEL TETRASODIQUE DU TETRAACETATE D'ETHYLENEDIAMINE ; N°CAS : 64-02-8)
Espèce :	Toxicité aiguë pour le ver de terre
Dose efficace :	156 mg/kg
Temps d'exposition :	336 h
Méthode :	OCDE 207

Effets dans les stations d'épuration

En cas d'utilisation conforme, il ne faut pas s'attendre à des problèmes écologiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Paramètre :	DBO (% de DCO) (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	79 %
Temps d'exposition :	672 h
Méthode :	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E
Paramètre :	Diminution du COD (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE ; N°CAS : 2372-82-9)
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	91 %
Temps d'exposition :	672 h
Méthode :	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9
Paramètre :	Diminution du COD (PROPIONATE DE DIDECYLE-METHYLE-POLY(OXYETHYLE) D'AMMONIUM ; N°CAS : 94667-33-1)
Inoculum :	Biodégradation
Dose efficace :	80 %
Temps d'exposition :	672 h
Méthode :	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9

On a établi la dégradabilité inhérente. L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06* (désinfectant).

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1719

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (3-AMINOPROPYLE-DODÉCYLE-1,3-PROPANÉDIAMINE · PROPIONATE DE DIDÉCYLE-MÉTHYLE-POLY(OXYÉTHYLE) D'AMMONIUM)

Transport maritime (IMDG)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (3-AMINOPROPYL-DODECYL-1,3-PROPANEDIAMINE · DIDECYL-METHYL-POLY(OXYETHYL)-AMMONIUMPROPIONATE)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (3-AMINOPROPYL-DODECYL-1,3-PROPANEDIAMINE · DIDECYL-METHYL-POLY(OXYETHYL)-AMMONIUMPROPIONATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C5
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 1 | · E 2
Étiquette de danger : 8 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Réglementations particulières : LQ 1 | · E 2
Étiquette de danger : 8 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

Classe(s) : 8
Réglementations particulières : E 2
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association internationale du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 300 Désinfection des surfaces
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 4.0.1 (4.0.0)

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.